

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 décembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 11 décembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Patrick AUDARD
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Léo LACHAMBRE
M. Thierry FALCONNET	Mme Kildine BATAILLE	M. Samuel LONGCHAMPT
Mme Nathalie KOENDERS	M. Christophe AVENA	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Catherine VICTOR
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Gérard HERRMANN
M. Jean-François DODET	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Françoise TENENBAUM	M. Georges MEZUI	M. Laurent GOBET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Laurence FAVIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Massar N'DIAYE	M. Gaston FOUCHERES
M. Dominique GRIMPRET	Mme Lydie PFANDER-MENY	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	M. Jean-Marc RETY
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Catherine PAGEAUX
M. Philippe LEMANCEAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Céline RENAUD	Mme Catherine GOZZI
M. Antoine HOAREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe SCHMITT
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Laurence GERBET	Mme Isabelle PASTEUR
M. Benoît BORDAT	M. Bruno DAVID	Mme Céline RABUT
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	M. Frédéric GOULIER
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CAMBILLARD
Mme Najjouna BELHADEF	M. Olivier MULLER	M. Cyril GAUCHER
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Karine HUON-SAVINA	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
M. Denis HAMEAU	M. Patrice CHATEAU	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Nicolas BOURNY	M. Lionel SANCHEZ	
	M. Nicolas SCHOUTITH	

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAUPUIS	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Antoine HOAREAU
M. Patrick BAUDEMONT	M. Marien LOVICHI pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à M. Léo LACHAMBRE
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Gérard HERRMANN
	M. Didier RELOT pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Adrien GUENE pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Contrat de ville : rapport d'activités 2019 de la Politique de la Ville**

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) ;

Conformément au décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales ;

Les établissements publics de coopération intercommunale ayant conclu un Contrat de Ville sont tenus de présenter, à leur assemblée délibérante, un rapport annuel sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la Ville.

La présente délibération rend compte de la mise en œuvre et des résultats du programme d'actions 2019 de la Politique de la Ville, qui vise à réduire les écarts de développement sociaux, économique et urbain sur les sept quartiers prioritaires et de veille de la Métropole dijonnaise.

Ce rapport d'activités 2019 de la Politique de la Ville a été validé par les partenaires signataires et les représentant-e-s des conseils citoyens, lors du comité de pilotage du contrat de ville du 20 novembre 2020.

Ce rapport 2019 est annexé à cette délibération.

**LE CONSEIL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- **d'approuver** le rapport d'activités 2019 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 75

CONTRE : 8

*DONT 8 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0